



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice des finances que :

Conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes de 2021 de la Ville de Rivière-Rouge est complété et a été déposé à mon bureau le 25 janvier 2021 et la Ville a procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 26^e JOUR DE JANVIER 2021

Martine Vézina
Directrice des finances